



Parc des Ayalades, Bat 6
35, boulevard Capitaine Géze
13016 Marseille

Marseille, le 16.06.2016

Chers Clients,

La convention internationale sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (**Safety On Life At Sea / SOLAS**) impose la déclaration du poids brut des conteneurs par les chargeurs aux compagnies maritimes à compter du 01 juillet 2016. Les exportateurs portent la responsabilité de produire la réalité du poids brut des marchandises exportées, information que nous autres, organisateurs de transport, sommes alors tenus de transmettre aux compagnies.

Nous vous invitons, par là même, à transmettre ces déclarations de poids à vos interlocuteurs ECUWORLDWIDE habituels.

Afin de répondre aux contingences administratives et opérationnelles de cette nouvelle réglementation, vous trouverez ci-joint le détail de nos charges et des besoins réglementaires pour établir la VGM (Verified Gross Mass ou MBV = Masse brute vérifiée) du container:

EMBARQUEMENT PORT PHYSIQUE ANVERS / LE HAVRE :

Une « SOLAS ADMINISTRATION FEE » de 15 euros par hbl sera facturée (participation au pesage) à partir des embarquements du 1^{er} Juillet 2016.

Nous vous confirmons également notre possibilité, sur demande exclusivement, d'opérer la pesée de votre lot de groupage à Anvers pour un montant de 25 euros par colis (max. 3 tonnes par colis).

La Date de Clôture sera susceptible d'être avancée en cas de pesée des colis.

EMBARQUEMENT PORT PHYSIQUE MARSEILLE :

Un P.B.V. (Poids brut Vérifié des Marchandises) pour chaque envoi vous sera demandé pour obtention d'accord d'embarquement. (Sans frais)

Nous aurons la possibilité de peser vos envois sous condition que les dimensions des colis permettent leur pesage sur la bascule (poids autorisés par colis jusqu'à 2 tonnes) pour un montant de 5 euros par colis.

La Date de Clôture sera susceptible d'être avancée en cas de pesée des colis.

EMBARQUEMENT PORT PHYSIQUE FOS SUR MER

Un P.B.V. (Poids brut Vérifié des Marchandises) pour chaque envoi vous sera demandé pour obtention d'accord d'embarquement. (Sans frais)

Nous aurons la possibilité de peser vos envois sous condition que les dimensions des colis permettent leur pesage sur la bascule (poids autorisés par colis jusqu'à 2 tonnes) pour un montant de 5 euros par colis.

La Date de Clôture sera susceptible d'être avancée en cas de pesée des colis.

Nous restons à votre entière disposition

Le service commercial